



Centre d'Information et de Documentation – Maison des Associations Humanitaires de Touraine

Centre des Halles, Place Gaston Paillhou - 37000 Tours

02 47 38 35 36 - association.cidmaht@laposte.net - www.cidmaht.fr

W372006485

SIRET : 38965702400029

Code APE (NAF) : 9499Z



le CID-MAHT est un centre

Publier un événement dans l'agenda du CID-MAHT

Il sera relayé par l'agenda du Ritimo
<http://www.ritimo.org/rubrique8.html>

Le groupe de réflexions sur la charte (concernant le site) s'est réuni le 8 mars, et propose :

- **un événement d'une association membre du CID-MAHT a vocation à être publié sur le site et annoncé par la brève idoine ;**
- **toute autre association, réputée agir pour la défense des Droits Humains, peut demander qu'un événement la concernant soit publié sur le site.**

Pour être publié, l'idéal est que la personne en charge de la saisie dispose de toutes les données qui « vont bien », pour cela **le format imposé** (lisible sous open office ou word) est le suivant :

- **titre de l'événement,**
- **date, heure** (si possible la durée), **lieu** (précis et complet pour qu'une personne non ligérienne puisse trouver),
- **nom de l'association et nom du rédacteur,**
- l'article proprement dit, **court rédactionnel** (5 à 15 lignes - environ 1000 signes).
Il est souhaitable de présenter l'association et l'évènement.
Ne pas hésiter à proposer des liens sur d'autres sites/blog pour l'association, et/ou en lien avec les auteurs/acteurs de l'évènement.
- il est possible de joindre un (ou deux) fichier(s) pour affiche / tract..., de préférence au format jpg (ou pdf), et sous réserve que la taille soit raisonnable 200 ko et 650 pixels de largeur
voir : <http://www.cidmaht.fr/spip.php?article410>
ou <http://www.cidmaht.fr/spip.php?article435>

Il faut être concis et attractif. Documenté, un article éveille la curiosité de la personne qui le lit.

Si ce format est respecté, la personne qui met en ligne ne se pose plus la question de raccourcir (censure ?) ou ajouter des informations.

Même éventuellement modifié « à la marge », l'article sera toujours signé du nom de la personne ayant proposé l'évènement et de l'association qui le porte.

Tours le 28 avril 2013
georges mougel - secrétaire